VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 19 décembre 2022 :

« Règlement 1331 décrétant un emprunt de 700 000 $ pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Lanthier, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 700 000 $ »

« Règlement 1335 décrétant un emprunt de 500 000 $ pour l'acquisition de deux génératrices pour l'approvisionnement en eau des puits Riverdale et Ronchamp, incluant le coût des travaux, les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 500 000 $ »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements 1331 et 1335 le 7 février 2023.

Les règlements entrent en vigueur le jour de leur publication et sont actuellement déposés au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 14 février 2023

(s) Audrey Senécal

Me Audrey Senécal
Greffière et directrice des Services juridiques